REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mai 2018**

Compte rendu affiché le **09 mai 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **27 avril 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Stéphane BERTIN à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés : **Kaoutar DAHOUM**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

18.05.0913
Attribution d'une subvention 2018 à l'US Vaulx Football

PREFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 09 MAI 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la normalisation de la situation de l'US Vaulx Football et l'installation d'un nouveau Bureau ;

Considérant l'intérêt de service public rendu par le club dans le cadre de la politique sportive du territoire ;

Entendu le rapport présenté le 3 mai 2018 par Monsieur Pierre DUSSURGEY, adjoint délégué.

Après en avoir délibéré,

➢ Autorise l'attribution à l'US Vaulx Football du solde de la subvention pour l'année 2018 d'un montant de 29 218 €, la somme attribuée au club étant issue des modalités précisées dans la délibération du 22 juin 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

Conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine JACOB ne participe pas au vote

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY